

ÉCHÉANCIER CHAMPIONNATS DE FRANCE VÉTÉRANS 2022

	Dates	Soit "x" jours avant le national	Choix
Ouverture des engagements (1)	lundi 31 janvier 2022	77 jours	Choix de la CSF
Date limite réception des résultats régionaux Vétérans	mardi 1 mars 2022	48 jours	Calendrier fédéral
Date limite d'engagement	mercredi 9 mars 2022	40 jours	Choix de la CSF
Convocations aux Championnats de France Vétérans	lundi 14 mars 2022	35 jours	Choix de la CSF
Date limite réception des confirmations d'inscriptions aux Championnats de France Vétérans (2)	lundi 4 avril 2022	12 jours	Calendrier fédéral
Envoi des listes définitives au juge-arbitre	vendredi 8 avril 2022	8 jours	Choix de la CSF
Championnats de France Vétérans à SAINT DIE DES VOSGES (88)	16, 17 et 18 avril 2022	Jour "J"	Calendrier fédéral

Paris 13 - MB le 25 janvier 2022

(1) à partir de cette saison les engagements se font par les CLUBS et non plus par les licenciés via Espace Mon Club

(2) à partir de cette saison les confirmations d'inscriptions se font par les clubs via Mon Espace Club ou par les licenciés via Mon Espace Licencié

Extrait des Règlements sportifs

VI.105 - Qualification pour l'échelon national

a) Sont qualifiés pour le championnat de France national :

D'office : le Champion du Monde ou d'Europe ou de France vétérans de la catégorie concernée de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors dames ;

b) Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Métropolitaines :

- les deux finalistes par ligue en V1, V2 , V3 et V4 en messieurs

- les deux finalistes par ligue en V1, V2 et V3 dames

- le vainqueur régional en V5 messieurs, en V4 dames et V5 dames

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Outremers :

- le vainqueur régional pour les tableaux V1, V2, V3 et V4 messieurs et V1, V2 et V3 dames.

Le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription « libre » à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des dix catégories.

c) Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.

TOUS LES VÉTÉRANS, SOUHAITANT PARTICIPER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DEVONT S'ENGAGER AVANT LE 9 MARS 2022

POUR CELA IL FAUT, OBLIGATOIREMENT, AVOIR PARTICIPÉ AUX FINALES RÉGIONALES.

LES FINALISTES QUALIFIÉS D'OFFICE DEVONT ÉGALEMENT S'ENGAGER